

11.09.2013 - 10:57 Uhr

Prise de position sur la problématique du surendettement et de la pauvreté / Quand les dettes menacent le quotidien

Lucerne (ots) -

Le surendettement et la pauvreté sont souvent étroitement liés. Dans sa nouvelle prise de position, Caritas Suisse demande que l'on renforce la prévention du surendettement et de la pauvreté, ainsi que la consultation sociale et la consultation en matière de désendettement.

En 2008, au moins 570 000 personnes vivant en Suisse se trouvaient dans une situation financière critique. En 2011, 41% des ménages de la classe la plus basse de revenus ne pouvaient pas faire face à une dépense inattendue de l'ordre de 2000 francs. Un revenu insuffisant ou un événement imprévu peuvent faire basculer les gens dans le surendettement et les obliger à vivre avec le minimum vital.

Dans sa nouvelle prise de position, Caritas demande que la prévention du surendettement soit renforcée et que les créanciers les plus importants, par exemple les instituts de crédit, la soutiennent financièrement. Caritas est d'avis que pour éviter ou enrayer le surendettement, il faut renforcer, en plus de la prévention du surendettement, les mesures de prévention de la pauvreté, par exemple des bourses d'études plutôt que l'aide sociale ou des formations continues et des formations de rattrapage financées par l'employeur. Comme il n'est pas toujours possible d'empêcher le surendettement, il faut également prendre des mesures visant à réduire ou éliminer ses conséquences négatives. Caritas demande donc le renforcement de la consultation sociale et de la consultation en matière de désendettement. De plus, l'aide sociale doit mieux prendre en compte la problématique du surendettement en abordant dans ses consultations la question de la gestion des dettes, afin d'éviter une aggravation, mais aussi d'échafauder des perspectives d'avenir en fonction de la situation d'endettement.

Selon Caritas, la plupart des gens faisant l'objet d'une saisie de salaire s'endettent inexorablement davantage d'année en année. Pour éviter cette situation, il est nécessaire de prendre en compte dans le minimum vital fixé par le droit des poursuites les impôts et primes d'assurance-maladie même s'ils sont restés impayés.

La nouvelle prise de position de Caritas «Quand les dettes menacent le quotidien» peut être téléchargée sous:
www.caritas.ch/prisesdeposition

Contact:

Sébastien Mercier
Juriste au service dettes conseils de Caritas Suisse
Tél.: 032 421 35 27
Mobile: 077 492 36 14
E-Mail: smercier@caritas.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100743662> abgerufen werden.